

été suivie de règlements plus stricts sur les importations dans cette zone. Lors d'une autre conférence tenue en mai 1942, les autorités des Antilles britanniques ont rencontré les agents de navigation et d'approvisionnement anglais, canadiens et américains afin d'étudier le problème de l'obtention des denrées essentielles. Un système de priorité dans les cales a été élaboré et mis en vigueur par l'entremise de la mission d'approvisionnement des colonies britanniques à Washington. Dans la plupart des colonies des Antilles, les achats massifs du gouvernement, tels qu'ils s'appliquent déjà à l'acier et au fer semi-ouvré, ont été étendus aux machines-outils, aux métaux non ferreux, aux articles en caoutchouc, aux lubrifiants, aux drogues et aux produits chimiques.

#### ÉTATS-UNIS

Une ordonnance des Etats-Unis, en date du 28 décembre 1941 et relative au contrôle des importations générales (M-63), a été étendue le 2 juillet 1942 de telle façon que seul un organisme d'État puisse importer certaines matières spécifiées sans l'autorisation du Directeur des opérations industrielles. Les listes I et II contiennent plusieurs matériaux stratégiques auparavant contrôlés et la liste III, de nombreux articles pour fins civiles. La Commission de la production de guerre fait savoir que l'objet de la liste III est de mettre un frein au gaspillage de l'espace dans les cales pour les denrées non essentielles. Si ces marchandises sont expédiées par terre, par air ou par les cours d'eau intérieurs du Canada, du Mexique, du Guatemala ou de El Salvador, elles ne sont pas sujettes au contrôle des importations. Une proclamation présidentielle du 29 avril 1943 soustrait les achats de l'Administrateur des comestibles en temps de guerre ou de tout organisme par lui désigné au contingentement d'importation de 800,000 boisseaux de blé et 4,000,000 de livres de farine par année, imposé par une proclamation présidentielle du 29 mai 1941. De ces contingentements, 795,000 boisseaux de blé et 3,815,000 livres de farine étaient alloués au Canada chaque année. Les exportations de matériaux de défense étaient régies par une loi du 2 juillet 1940. Le 23 décembre 1941, la Commission de la guerre économique appliqua le contrôle des exportations à toutes les marchandises, tout en accordant des licences générales à la presque totalité des consignations destinées au Canada. Le 6 octobre 1942, la Commission cessa d'exiger des licences en ce qui concernait le Canada. Cette décision limita le contrôle des marchandises destinées au Canada, aux armes, aux munitions et au matériel de guerre, tel que spécifié dans la proclamation présidentielle du 9 avril 1942, et aux rebuts de fer-blanc, au gaz hélium, à l'or et aux narcotiques.

#### CERTAINS PAYS DE L'AMÉRIQUE DU SUD

**Argentine.**—L'Argentine accorde des taux de change plus favorables aux denrées essentielles primaires et secondaires qu'aux articles de luxe ou de demi-luxe. La Banque centrale fait savoir qu'un peu plus de la moitié des importations de 1942 ont été achetées au taux le plus favorable possible pour le peso, soit environ 27 cents des États-Unis, et plus d'un tiers à 24 cents. Six pour cent des importations ont été faites par l'entremise d'une Corporation pour l'encouragement au commerce, pour laquelle le peso a une puissance d'achat variable allant aussi bas que 21 cents. Deux pour cent ont été payées à l'arbitrage, le peso donnant une moyenne de 20 cents. Le 12 mai 1942, l'interdiction frappant certains articles de luxe en provenance de pays de la zone dollar a été levée.